

**ASSEMBLÉE DE PROVINCE****SECRETARIAT GÉNÉRAL**

N° 13-2019/APS

AMPLIATIONS

Commissaire délégué	1
Gouvernement	1
Congrès	1
Directions	14
JONC	1
Archive NC	1
IGPS	1

DÉLIBÉRATION

approuvant le schéma provincial de prévention et de gestion des déchets (SPPGD) pour la période 2018-2022

L'ASSEMBLÉE DE LA PROVINCE SUD

Délibérant conformément à la loi organique modifiée n° 99-209 du 19 mars 1999 relative à la Nouvelle-Calédonie,

Vu le code de l'environnement ;

Vu l'avis de la commission de l'environnement (ENV) réunie le 27 mars 2019 ;

Vu le rapport n° 2388-2019/1-ACTS/DENV du 29 janvier 2019,

A ADOPTÉ EN SA SÉANCE PUBLIQUE DU 12 AVRIL 2019, LES DISPOSITIONS DONT LA TENEUR SUIT :

ARTICLE 1 : L'article 421-6 I du code de l'environnement est modifié comme suit : « *I. Un schéma provincial de prévention et de gestion des déchets approuvé par l'assemblée de province détermine les principes directeurs de prévention et de gestion des déchets. Il fait l'objet tous les cinq ans d'une évaluation.* ».

ARTICLE 2 : Le schéma provincial de prévention et de gestion des déchets porté en annexe est approuvé.

ARTICLE 3 : La présente délibération sera transmise à Monsieur le commissaire délégué de la République et publiée au *Journal officiel* de la Nouvelle-Calédonie.